

MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la séance du jeudi 30 mai 2024
Approuvé en séance du Conseil municipal du 27 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre et le trente mai à vingt-et-une heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 24 mai 2024 adressée par le maire, Yannick OUBREYRIE et sous la Présidence de Monsieur Yannick OUBREYRIE, Maire.

PRESENTS : Yannick OUBREYRIE – maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1^{er} adjoint, Michel LEVET – 2^{ème} adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjoint, Sylvie COUMES, Colette VERGER, Christine HENON, Sandrine BERGOUGNOUX, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Christian FAGES, Jean-Pascal TESSEYRE, Pierre VERDIER

EXCUSES : Jacques MORDRET donne pouvoir à Christophe GUINOT /Marianne MONIER donne pouvoir à Christine HENON / Raphaël DAUBET donne pouvoir à Michel LEVET / Madeleine CAYRE donne pouvoir à Christian FAGES

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21h05

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Christophe GUINOT est désigné à l'unanimité des présents et des représentés.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

3. DENOMINATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF – CITY STADE

M. le Maire informe le Conseil que l'inauguration du parc Monti est fixée au 29 juin à 11h30

Il propose de nommer le City stade Daniel GOUYGOUX en hommage à son implication auprès des associations et son attachement à la création d'un city parc

Adopté à 17 voix pour et 2 absentions (Madeleine Cayre et Jean-Pascal Tesseyre).

4. ADHESION AU SERVICE SANTE-PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DU LOT

M. le Maire informe le Conseil de la création d'un service santé-prévention au sein du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot. L'affiliation à ce service permettra à la commune de disposer d'un service de médecine préventive pour une cotisation annuelle de 85 euros par agent.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

5. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE

M. Levet expose au Conseil la nécessité de modifier les statuts du syndicat afin d'intégrer la compétence assainissement. La loi NOTRe rend ce transfert de compétence aux communautés de communes obligatoire au 1^{er}

janvier 2026. Le syndicat souhaite cependant anticiper cette date afin d'exercer cette compétence dès 2025 pour ses communes membres qui le souhaitent.

M. Levet précise que toutes les communes doivent se prononcer sur ce changement de statut même si elles ne disposent pas d'assainissement collectif.

M. le Maire soumet les nouveaux statuts à l'approbation du Conseil.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

6. TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE

M. Levet précise que sur le périmètre du syndicat : quatre communes ne sont pas concernées par la compétence assainissement collectif, la commune de Borrèze n'appartient pas à Cauvaldor et ne pourra pas bénéficier du transfert au SMECMVD, le syndicat de la Tourmente va rendre les compétences à ses communes membres.

M. Fages remarque que le syndicat devra assumer les charges d'investissement pour des communes qui n'ont rien investi jusqu'à présent. Il met l'accent sur l'augmentation des coûts de traitement en lien avec le renforcement des normes et des polluants à traiter

Il demande quel sera le rôle de Cauvaldor qui délèguera la compétence au syndicat. Avec M. Tesseyre il exprime sa crainte de perte de transparence et d'éloignement entre la partie décisionnelle et le terrain.

M. le Maire rappelle que des élus de chaque commune siègent au syndicat et y défendent leurs intérêts et M. Levet assure qu'il y aura la même proximité avec le syndicat qu'aujourd'hui.

M. Fages insiste sur la nécessité que certaines décisions soient prises en premier lieu en conseil municipal.

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas d'attributions compensatoires et soumet au vote le transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025.

Adopté à unanimité des présents et représentés

7. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Maire propose de renouveler l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité afin de bénéficier de tarifs négociés.

Adoptés à unanimité des présents et représentés

8. ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES

Certains élus signalent que le fichier des adresses qui a leur a été communiqué est fastidieux à lire et comportent quelques erreurs dans l'orthographe des noms.

Monsieur le Maire propose aux élus de signaler les erreurs constatées et un nouveau tableau leur sera adressé.

Il soumet au vote le tableau d'adressage

Adopté à unanimité des présents et représentés sous réserve de la rectification des erreurs recensées.

Comme à la suite de remarques de conseillers postérieures à la séance, cette délibération sera de nouveau présentée lors d'un prochain conseil.

9. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose au Conseil d'inscrire en recettes les notifications de subvention suivantes :

16 878, 98 € de l'Etat pour les travaux de l'église et 2 980,10 € de subvention du Département pour le lavoir.

Adopté à unanimité des présents et représentés

10. ACCORD DE CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'HOTEL DE LA RAYMONDIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le palais de la Raymondie bénéficie actuellement de deux niveaux de protection au titre des monuments historiques : une partie du bâtiment est inscrite et une autre partie est classée. M. le Maire sollicite l'accord du Conseil pour classer la totalité du palais de la Raymondie. Le classement permettra, notamment, de bénéficier pour ses investissements de subventions à hauteur de 80 %

Adopté à unanimité des présents et représentés

11. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Eglise : M. Levet signale que la réception des travaux de mise en sécurité a été faite le 28 mai (étaieusement et sécurisation de la corniche et des chéneaux de la nef pour des montant TTC de 56 256,84 et 65 607,06 euros). Il n'y a pas de réserves et l'église peut être réouverte. Une partie de la rue droite est fermée par des panneaux pleins et un affichage sera apposé afin d'expliquer aux passants les travaux.

Le cabinet d'architectes va démarrer le diagnostic de l'édifice intégrant une analyse des dispositions PMR (personnes à mobilité réduite) et SSI (système de sécurité incendie). Cette étude coûtera 47 916 euros TTC et durera environ 6 mois. M. Levet confirme que les cloches (hormis les sonneries des heures sont arrêtées)

Bornes de recharge électriques : M. Levet précise que les bornes installées à la Fontanelle disposent de trois prises dont deux pour une alimentation en courant continu et une en courant alternatif. Il ne peut y avoir en simultané qu'un véhicule en courant continu et un en alternatif.

Stationnement interdit : M. Levet signale qu'un arrêté a été pris pour interdire le stationnement place de l'église à partir du 1^{er} juin. Avec Mme Coumes, il en a informé les riverains.

Cheminement doux : M. Verdier fait part au Conseil du « plan vélo » étudié par le Département et note l'intérêt pour Martel de s'inscrire dans ce dispositif. Il propose que la commission voie verte se réunisse pour réfléchir aux opérations utiles qui pourraient être financées dans ce cadre, notamment sur les axes pour les déplacements du quotidien.

Poubelles : M. Verdier relaie la plainte de riverains concernant le point collecte boulevard du Capitani. M. Levet remarque qu'outre les incivilités dues aux usagers, les services de collecte de Cauvaldor sortent des poubelles les déchets qui ne correspondent pas au contenu attendu dans le bac. Monsieur le maire demande qu'un courrier soit rédigé à Cauvaldor concernant cet état de fait.

Planétarium : Mme Sourzat informe le Conseil que les élèves du RPI ont bénéficié d'un spectacle planétarium dans un dôme gonflable installé sous la halle. Toutes les classes ont pu participer et le retour est très positif. L'association Cuzance patrimoine, à l'origine de cette manifestation, a sollicité une participation financière de 450 € auprès des communes du RPI. Cette contribution a été validée par le bureau municipal.

Maison de la presse : M. le Maire informe le Conseil de l'achat par l'EPF des murs de la librairie, le fonds de commerce a été acquis par Mme Monnier, un bail précaire est en cours de signature. Au-dessus du commerce l'appartement sera mis en location par la commune..

Médiathèque : M. le Maire signale que la notification de la convention du Conseil National de la Refondation avec le collège devrait intervenir fin juin. Elle permettra de financer un poste à la médiathèque et d'étoffer ses services.

Ancien presbytère : M. le Maire rend compte d'une rencontre avec des responsables du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées. La banque cherche à acquérir et restaurer des bâtiments de caractère afin de développer l'offre de logements aux familles dans les communes de moins de 3000 habitants. Une visite du presbytère de Martel a été effectuée et la commune est en attente de leur proposition. M. le Maire souligne l'intérêt de cette démarche qui éviterai pour la commune les charges d'emprunt et de fonctionnement et qui correspond à la politique foncière que la commune souhaite mettre en place pour l'accueil d'habitants. MM. Fages et Tesseyre émettent des réserves quand aux missions d'une banque.

Cheminement sécurisé M. le Maire signale qu'un chemin a été ouvert avec le tracteur au niveau de l'ancien abattoir permettant aux piétons de rejoindre la route du Dalou depuis la Carette en toute sécurité.

Pompiers : M. Fages signale que les eaux de lavage des camions des pompiers s'écoulent jusqu'aux maisons

Chaussée : M. Fages rappelle l'état critique de certains trottoirs. M. le Maire précise qu'un point va être fait avec les services de Cauvaldor. M. Fages exprime la nécessité de disposer d'un état des lieux et d'un planning de travaux.

Plantations : M. Fages s'enquiert des plantations prévues à l'école maternelle. Mme Sourzat répond que le dossier est en cours avec l'éducation nationale. M. Levet précise qu'il convient de prendre en compte les travaux du collège qui pourraient impacter le projet.

Accès médiathèque : M. Fages demande comment les personnes handicapées peuvent accéder à la médiathèque. M. le Maire a reçu M. Parouty, propriétaire d'une partie de l'impasse et qui devait voir son notaire. Une convention de servitude a parallèlement été demandée au notaire de la Commune. Mme Coumes précise que M. Parouty permet le passage aux véhicules de la bibliothèque et aux PMR.

Vitesses excessives : M. Fages revient sur la nécessité de limiter la vitesse route de Creysse où les randonneurs qui accèdent au GR et cyclistes sont nombreux, et route de Brive où le passage à 70 km/heure n'est pas pertinent après une limitation à 50 km/h imposée dans les virages. M. le Maire dit que demande sera faite au Département.

Garage Chanon : en réponse à M. Fages, M. le Maire indique qu'un nouveau porteur de projet a été reçu. Il précise que tous les vendredis après-midi un réparateur de vélos s'installe devant le garage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Le Maire
Yannick OUBREYRIE

Le Secrétaire de séance
Christophe GUINOT